

Commune de Langon



Rapport sur le Prix et la Qualité

Service public EAU POTABLE



Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDTM

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017	5
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5.	Autres volumes	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
3.3.5.	Indice d'avancement de la sectorisation	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	16
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Branchements en plomb	17
4.2.	Montants financiers	17
4.3.	État de la dette du service.....	17
4.4.	Amortissements	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal

- Nom de la collectivité : **Langon**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement par déferisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Langon
- Existence d'une CCSPL Non

Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 12/12/2017
- Existence d'un schéma directeur Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie

Les principales missions des régies sont :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'hydraulique, des accessoires hydrauliques, des autres ouvrages métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des compteurs généraux de sectorisation, des cuves métalliques, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des équipements sanitaires, des fermetures métalliques, des installations électriques et informatiques, des matériels électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des purges, des télécommandes, télégestions, des toitures, couvertures et zingueries, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de déferisation..., du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier

Prestations particulières	actions de purge des réseaux, contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, mise à niveau du matériel de télégestion ,, ,, , recherche de fuites, recherche et élimination de fuites
----------------------------------	--

La commune prend en charge :

Mise en service	des extensions et renforcements
Entretien	des espaces verts - plantations, peinture intérieure et extérieure des réservoirs, réfection d'étanchéité
Renouvellement	de la voirie, des branchements - opérations de renforcement, des canalisations, des canalisations > 6ml, des captages, des forages, des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, du génie civil
Prestations particulières	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion ,, ,, , mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, nettoyage des crépines, drains de captage, réfection d'étanchéité, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **7 758 (*)** habitants au 31/12/2017 (7 765 au 31/12/2016).

(*) : population sur la base des données INSEE au 1^{er} janvier 2018 Date de référence statistique : 1^{er} janvier 2015

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 874** abonnés au 31/12/2017 (4 792 au 31/12/2016).

4 429 logements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

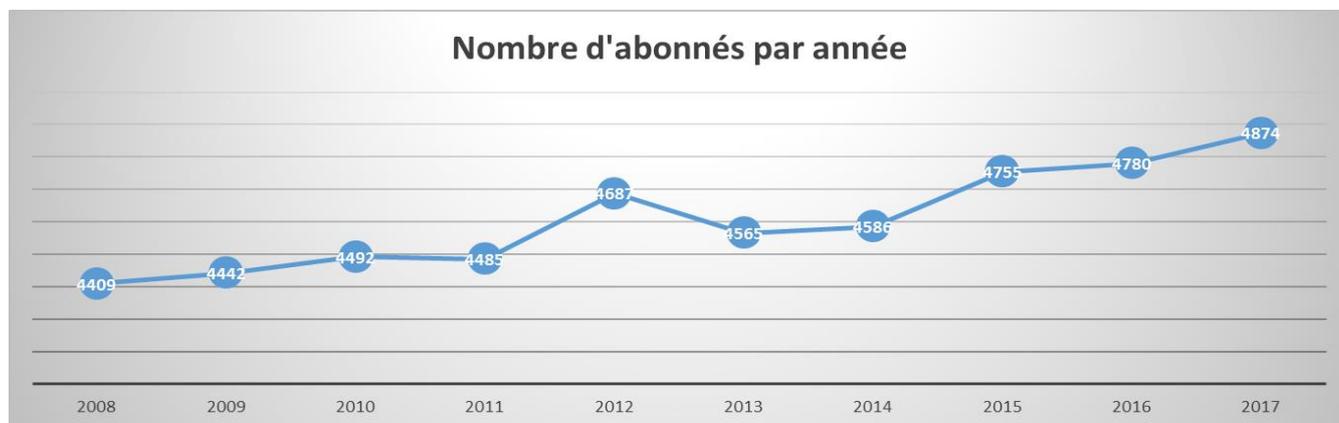
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Dont abonnés non domestiques	Variation:
LANGON	4 780	4 874	0	1,96%
Total	4 780	4 874	0	1,96%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 78,35 abonnés/km au 31/12/2017 (77,64 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,41 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,42 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,67 m³/abonné au 31/12/2017. (102,22 m³/abonné au 31/12/2016).

Nombre d'abonnés par année



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 634 509 m³ pour l'exercice 2017 (628 231 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé en 2016 (m ³)	Volume prélevé en 2017 (m ³)	Variation
Forage LES SALIERES	EOCENE	6 000 m ³ / j	454 551	445 379	-2%
Forage LES QUAIS	EOCENE	3 000 m ³ / j	173 680	189 130	8,9%
Total			628 231	634 509	1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

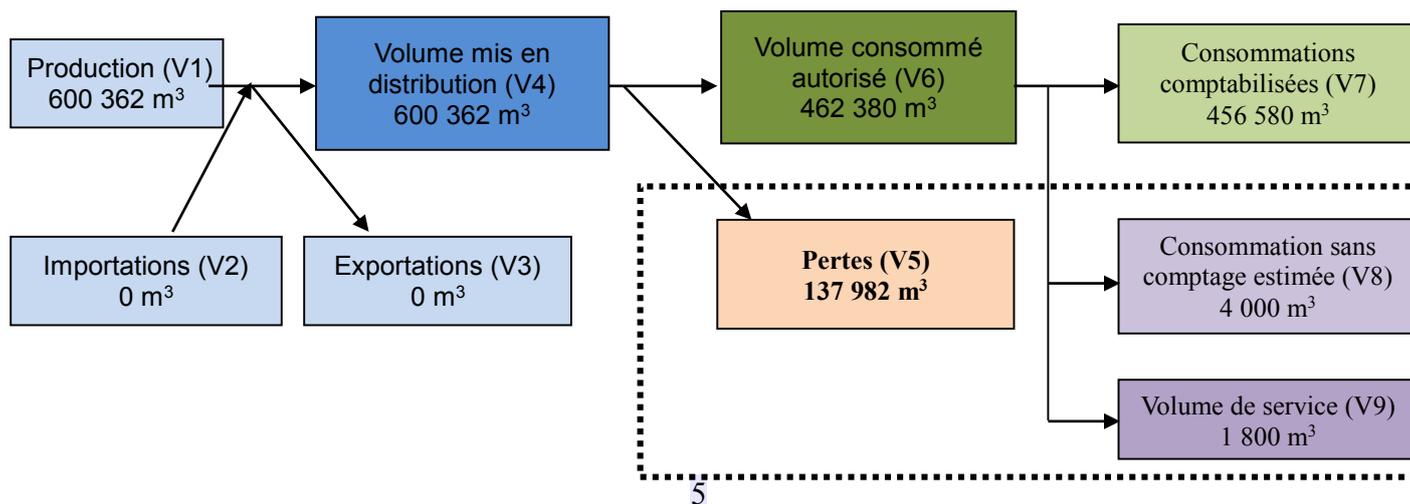
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Sans objet.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production



Le service n'a pas de station de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit en 2016 (m ³)	Volume produit en 2017 (m ³)	Variation :	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage LES SALIERES	454 042	421 411	-7,2%	80
Forage des Quais	170 680	178 951	4,8%	80
Total du volume produit (V1)	624 722	600 362	-3,9%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées

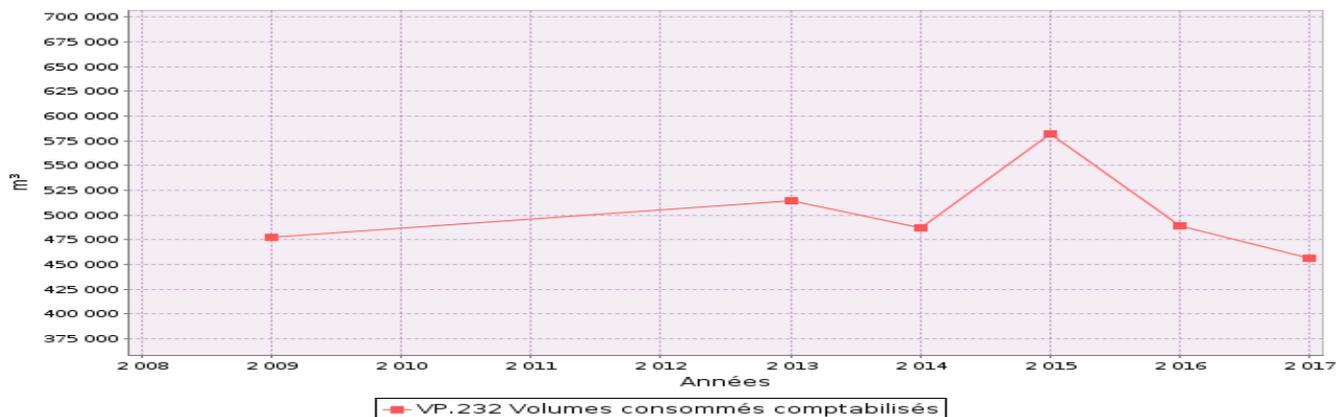


Sans objet.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus en 2016 (m ³)	Volumes vendus en 2017 (m ³)	Variation :
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	488 638	456 580	-6,6%
Abonnés non domestiques	0	0	- %
Total vendu aux abonnés (V7)	488 638	456 580	-6,6%



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 (m³)	Exercice 2017 (m³)	Variation
Volume consommation sans comptage (V8)	4 000	4 000	0%
Volume de service (V9)	1 600	1 800	12,5%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 (m³)	Exercice 2017 (m³)	Variation :
Volume consommé autorisé (V6)	494 238	462 380	-6,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **70,2** kilomètres au 31/12/2017 (70,2 au 31/12/2016).



2. Tarifification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 50 € au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN < ou = 30mm	42 €	42 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN > 30mm	129 €	129 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 40 m ³	0,56 €/m ³	0,56 €/m ³
	Prix au m ³ de 41 à 150 m ³	0,73 €/m ³	0,73 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 250 m ³	0,96 €/m ³	0,96 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 250 m ³	1,14 €/m ³	1,14 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,32 €/m ³	0,33 €/m ³
	Fonds d'Harmonisation Prix de l'Eau (D33)	0,02 €/m ³	-

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/10/2015 autorisant M.le Maire à prendre les décisions quant au prix de l'eau potable Décision n°173-2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

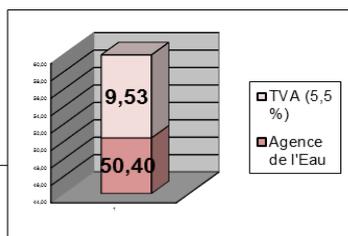


Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

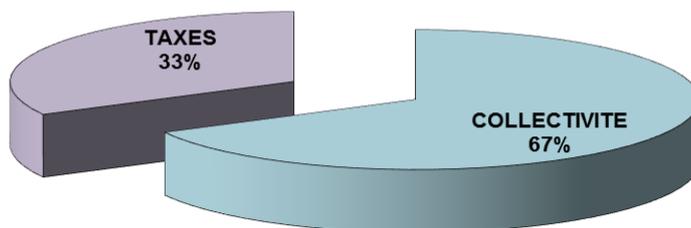
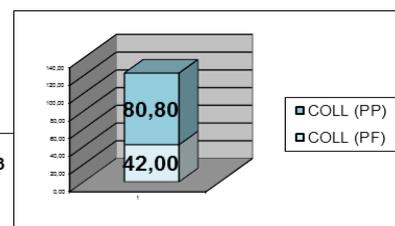
Facture type	Au 01/01/2017 en € :	Au 01/01/2018 en € :	Variation :
Part de la COLLECTIVITE			
Part fixe annuelle	42,00	42,00	0,00%
Part proportionnelle	80,80	80,80	0,00%
Montant HT de la facture de 120 m ³	122,80	122,80	0,00%
TAXES ET REDEVANCES			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0	10,8	-
Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau	2,4	0	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,4	39,6	3,13%
TVA (5,5%)	9,00	9,53	5,87%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,80	59,93	20,34%
Total	172,60	182,73	5,87%
Prix TTC au m³	1,44	1,52	5,87%

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : annuelle
 La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 477 753 m³/an (512 657 m³/an en 2016).



Répartition des recettes d'une facture 120m³



2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette :	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	602 257,11	637 927,95	5,92%
Redevance Agence de l'Eau (pollution)	153 586,08	164 063,10	6,82%
Redevance Agence de l'Eau (prélèvement)	0,00	0,00	
Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau	9 950,97	10 506,96	
Total recettes de vente d'eau	765 794,16	812 498,01	6,10%
Recettes liées aux travaux	24 753,85	19 640,62	-20,66%
Subvention d'exploitation	3 020,85	3 020,85	0,00%
Total autres recettes	27 774,70	22 661,47	-18,41%
Total des recettes	793 568,86	835 159,48	5,24%

Recettes globales :

Le total des recettes de vente d'eau est de :
812 498,01 € au 31/12/2017

(765 794,16 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	22	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	25	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ont été définies.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des

réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nb points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o: 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL PARTIE A :			15
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	90%	14
TOTAL PARTIE B :			28
TOTAL PARTIES A + B :			43
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	o : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	o: 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	o: 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	o : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, travaux de renouvellement, etc.)	O : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	O : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	o : 5 points non : 0 point	Non	5
TOTAL PARTIE C :			45
TOTAL (indicateur P103.2B) PARTIE A (15)+ PARTIE B (30)+ PARTIE C (50)	120	-	88

Modalités d'obtention des points complémentaires :

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

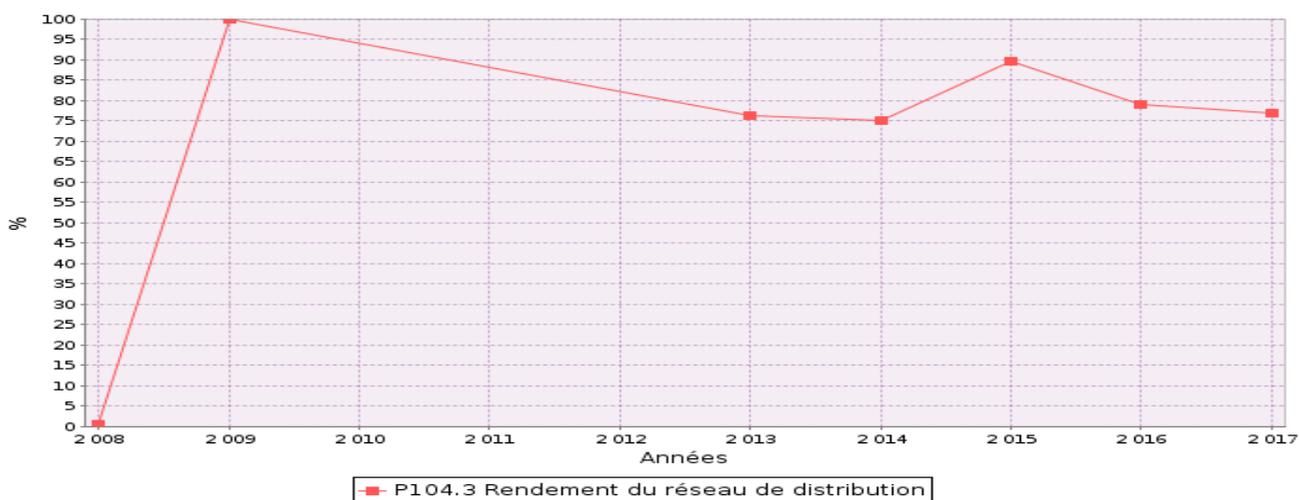
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_2}{V_4}$$

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Rendement du réseau	79,1 %	77 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	19,29	18,05
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,2 %	76,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,6 m³/j/km (5,3 en 2016).

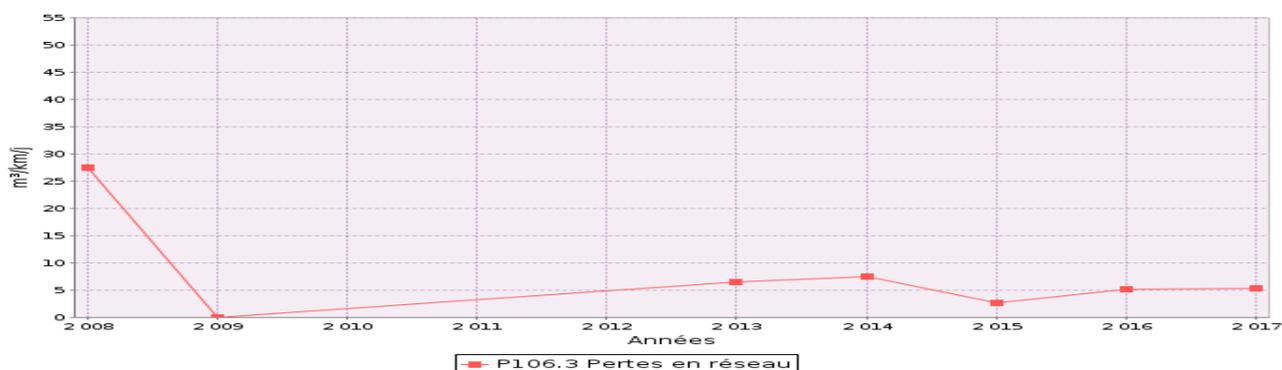
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 5,4 m³/j/km (5,1 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

EXERCICE :	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2016).

3.3.5. Indice d'avancement de la sectorisation



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du SAGE « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, et par adoption de la Commission Locale de l'Eau (en date du 16 septembre 2014), les collectivités doivent renseigner, dans leur RPQS, un nouvel indicateur relatif au fonctionnement de la sectorisation.

Cet indice d'avancement est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) : Au titre de l'année 2017, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	X
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	
100%	Suivi annuel des données	

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Nombre total des branchements	6 577	6 580
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	117	28
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	339	311
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1,77 %	0,42 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	5,15 %	4,72 %

4.2. Montants financiers



	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	86 244,64 (*)	605 526,33 (*)
Montants des subventions en €	-	80 550
Montants des contributions du budget général en €	-	0

(*) Travaux de création d'une unité de déférisation de l'eau et sectorisation des réseaux d'eau potable

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 0 € (0 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Suppression des branchements en plomb	500 000
Extension du réseau de distribution d'eau potable secteur Cantau Sud	(en cours de chiffrage)

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Sans objet.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6.

542,72 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,001 €/m³ pour l'année 2017.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		EXERCICE 2016	EXERCICE 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 758	7 758
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,76	1,94
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	88	88
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,1%	77%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,3	5,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5,1	5,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0.001